Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20261002-20260602B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 2 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 2 octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.
Excusés : H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUER procuration à S.MOREAU
Secrétaire : S.MOREAU

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

VENTE TERRAINS RESIDENCE AR MOR (3.2)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU sa délibération en date du 27/03/2025, décidant l'acquisition d'un terrain en vue de créer un lotissement communal rue de Goas Rous,
CONSIDERANT l'état d'avancement du dossier et la nécessité de fixer un prix de vente au m²,
VU l'avis de France Domaine en cours de consultation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Décide*** d'appliquer la TVA sur la marge,
- ***Décide*** de fixer le prix de cession des terrains de l'opération d'aménagement du lotissement « RESIDENCE AR MOR » comme suit :

 - 65 € HT le m² pour les jeunes ménages (l'une des personnes à moins de 40 ans) souhaitant y construire leur résidence principale.

Conditions : Les acquéreurs bénéficiant d'un prix préférentiel (65 € HT le m²) devront s'engager à habiter leur maison pendant 10 ans à titre de résident principal, en le justifiant annuellement.
En cas de non-respect de cet engagement, ils verseront à la commune la différence avec le prix plein tarif, sauf motif légitime accepté par la commune.

 - 91 € HT le m² pour les personnes de plus de 40 ans souhaitant s'établir en résidence principale ou y établir un locataire en résidence principale.

Conditions : Les acquéreurs auront interdiction de mettre en location saisonnière durant une période de 10 ans. A défaut, la commune appliquera une pénalité de 25 % du prix d'achat.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20261002-20260602B-DE

DÉSIGNATION DU LOTISSEMENT	LOTISSEMENT AR MOR PLEUBAIN

L'acquisition a t elle ouvert droit à déduction ?	
● NON ○ OUI	
Prix de vente au m²	
Taux de TVA en vigueur	20,00 %

→ *à compléter si le tarif est unique*

Prix d'acquisition du terrain	60 321,00 €
Surface totale du terrain	5 211 m²
Valeur d'achat au m²	11,575705239 €/m²

N° lot	Surface	Prix de vente au m²	Fixation du prix de vente (HT ou TTC)	Montant Hors Taxe	TVA sur marge	Coût total acheteur TTC *(hors DMTO)*
1	369,00 m²	65,00 €/m²	HT	23 985,00 €	3 942,71 €	27 927,71 €
2	356,00 m²	65,00 €/m²	HT	23 140,00 €	3 803,81 €	26 943,81 €
3	439,00 m²	91,00 €/m²	HT	39 949,00 €	6 973,45 €	46 922,45 €
4	476,00 m²	91,00 €/m²	HT	43 316,00 €	7 561,19 €	50 877,19 €
5	516,00 m²	91,00 €/m²	HT	46 956,00 €	8 196,59 €	55 152,59 €
6	395,00 m²	65,00 €/m²	HT	25 675,00 €	4 220,52 €	29 895,52 €
7	404,00 m²	65,00 €/m²	HT	26 260,00 €	4 316,68 €	30 576,68 €
8	452,00 m²	91,00 €/m²	HT	41 132,00 €	7 179,96 €	48 311,96 €
9	414,00 m²	65,00 €/m²	HT	26 910,00 €	4 423,53 €	31 333,53 €
10	394,00 m²	65,00 €/m²	HT	25 610,00 €	4 209,83 €	29 819,83 €
TOTAUX	**4 215,00 m²**			322 933,00 €	54 828,28 €	377 761,28 €

- ***Autorise*** le Maire à signer tout acte et documents relatifs à ces ventes, à intervenir avec les futurs acquéreurs, puis les actes notariés.

- ***Dit que*** la recette sera imputée au budget annexe « RESIDENCE AR MOR », article 71355.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)